



TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE DIJON

Le tribunal recrute : dès la mi-mars, un vacataire affecté à l'aide à la décision

Recrutement 13 février 2024



Le tribunal recrute : dès la mi-mars, un vacataire affecté à l'aide à la décision.

Le tribunal recrute : dès la mi-mars, un vacataire affecté à l'aide à la décision. Le contrat est prévu pour une durée de 12 mois, à temps partiel (76h mensuelles). Les fonctions d'aide à la décision relèvent de la catégorie A. La rémunération prévue pour ce contrat est calculée sur la base de l'indice brut 397 (majoré 361), payable à terme échu.

Affecté au sein du service aide à la décision du tribunal, le vacataire participera au traitement de contentieux dits de masse (par exemple : droit des étrangers, contentieux sociaux, permis de conduire, etc.) et sera plus spécialement chargé de préparer des projets d'ordonnances ou des projets de jugements, d'effectuer, dans les dossiers qui lui sont confiés, des recherches juridiques ou encore de rédiger des notes juridiques argumentées à l'attention des magistrats de la chambre à laquelle il sera rattaché.

Cet emploi requiert un niveau d'études juridiques équivalent au master I ou II et une bonne maîtrise des outils informatiques.

Lettre de motivation et c-v sont à envoyer à l'adresse suivante : [**greffe.ta-dijon@juradm.fr**](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)